

Exemple

Pour une famille de quatre personnes

Revenu annuel12 000 euros

Charge annuelle eau380 euros (95,00 x 4)

Charge eau / revenu annuel3,17 %

Accord possibleoui / non

Montant aide annuelle100 euros

The image shows a sample of a Veolia bill for a family of four. The bill includes the company logo, client information, and a detailed breakdown of charges. Below the bill, there is a bar chart showing water consumption over a period of time, with a legend indicating different types of usage.

Les aides du programme Eau Solidaire

	Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP)	Fonds de Solidarité Logement (FSL)
Abonné (reçoit une facture)	OUI	OUI
Non-abonné (paie l'eau dans ses charges)	NON	OUI

DISPOSITIONS LÉGALES
Loi 2004-809, relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. Décret du 02/03/2005
Loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant sur l'engagement national pour le Logement (ENL)

Le programme Eau Solidaire

Un volet urgence

- Pour les personnes abonnées au Service de l'eau
Aide au paiement des factures d'eau prioritairement sous la forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP) ou d'abandon de créance partiel via les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Pour les personnes non abonnées au Service de l'eau
Aide aux impayés de charges pour la part imputable à l'eau au travers du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Un volet assistance

- Accompagnement des copropriétés en difficulté pour maintenir l'accès à l'eau (plan de sauvegarde, OPAH ...)
- Soutien à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau

Un volet prévention

- Aide à la maîtrise des consommations : programme Éco Conso, documents, expositions...
- Partenariat avec des associations

Nos partenaires :
PIMMS, Adie, Unis-Cité

Contacts

Eau Solidaire
Pour les acteurs sociaux
Veolia Eau d'Île-de-France
6, esplanade Charles de Gaulle
92 751 Nanterre Cedex
Tél : 01 43 97 52 25
eau.solidaire@veoliaeau.fr
Fax : 01 49 17 09 57

Centre Relation Client
Pour les abonnés
0 811 900 900*
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30
le samedi de 7h30 à 12h
Tarification ordinaire : 01 43 97 51 99
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe en France
métropolitaine. Depuis mobile ou ADSL, tarif selon opérateur.
Veolia Eau d'Île-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex

VEOLIA
Eau d'Île-de-France
Déléguataire du SEDIF

- Qu'est-ce que c'est ?
- Pour qui ?
- Quel montant ?

Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé pour l'eau

SYNDICAT
DES EAUX
D'ÎLE DE
FRANCE

www.sedif.com

Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé pour l'eau

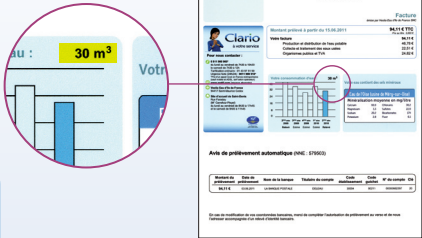
Qu'est-ce que c'est ?

Outil de mise en œuvre du programme Eau Solidaire du SEDIF, le Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP) mis en place par Veolia Eau d'Ile-de-France constitue un mode de paiement alternatif. Proposé aux personnes en grande difficulté financière, il concilie assistance et dignité des personnes.

Pour qui ?

Pour toute famille qui :

- reçoit la facture Veolia Eau d'Ile-de-France
- a une charge annuelle d'eau qui dépasse 3% des ressources du foyer
- maîtrise sa consommation



Le CCAS garde la libre appréciation de la situation des personnes concernées

Quel montant ?

- Le CCAS procède à l'estimation des ressources du foyer et vérifie les critères d'attribution.
- L'aide allouée porte sur la part "Production et distribution de l'eau potable".
- Le CCAS décide du montant de l'aide à donner (combinaison de chèques de 10, 20 ou 30€).



Consommation moyenne annuelle (1 m³ = 1 000 litres)



60 m³



90 m³



120 m³



150 m³

et 30 m³ par personne supplémentaire

Pour le CCAS

La démarche à suivre

- Le CCAS remet le Chèque d'Accompagnement Personnalisé à l'abonné.



Attention : pour être accepté par Veolia Eau d'Ile-de-France, le coin supérieur gauche du chèque ne doit pas être découpé.

- Le CCAS remplit la fiche navette, puis la transmet datée et signée à :

Eau Solidaire
par fax au 01 49 17 09 57
ou par e-mail à eau.solidaire@veoliaeau.fr

- L'équipe Eau Solidaire de Veolia Eau d'Ile-de-France dès réception de la fiche navette :
 - met en place le suivi personnalisé
 - suspend le processus de relance.

Les avantages

- Le CAP est un mode de paiement sûr et sécurisé.
- C'est l'assurance de la bonne utilisation des sommes versées : l'intitulé est pré-inscrit.
- Le CCAS est libre de choisir la (ou les) valeur(s) des titres et maîtrise ainsi sa dotation.
- Veolia Eau d'Ile-de-France est partenaire de l'action sociale de la collectivité.

Pour l'abonné

La démarche à suivre

- L'abonné se rend au CCAS de sa commune.
- Le CCAS instruit la demande et verse l'aide directement par la remise du CAP.
- L'abonné envoie le Chèque d'Accompagnement Personnalisé et le complément de versement (part de la facture non aidée) accompagné de son talon de facture ou relance à :

Veolia Eau d'Ile de France
Eau Solidaire
94417 Saint-Maurice Cedex

- L'équipe Eau Solidaire de Veolia Eau d'Ile-de-France enregistre l'aide et le versement dès réception du CAP et du versement complémentaire : la facture de l'abonné est payée.

Les avantages

- Le chèque vient en complément d'autres solutions :
 - Conseils sur la maîtrise de la consommation d'eau
 - Élaboration d'un échéancier de paiement...
- Le système d'aide est mieux perçu.

